

## **RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE**

le 23 novembre 2020

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Bienvenue et annonces par le maire**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Appel à l'ordre**
- 4. Confirmation du quorum par le greffier**
- 5. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 6. Adoption de l'ordre du jour**
- 7. Présentations, requêtes et pétitions**
  - 7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
  - 7.2 Présentation – Habitat pour l'humanité (Chantal Landry)**
  - 7.3 Présentation – Plan de déneigement et de déglacage 2020-2021 (Eric Dubé et Jonathan LeBreton)**
  - 7.4 Audience publique – demande de rezonage – Arrêté Z-10 (2017-13) – ch. Bourque – NID70307319**
- 8. Questions du public**
- 9. Adoption des procès-verbaux**
  - 9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 9 novembre 2020**

- 10. **Motions (mémoires) et nominations**
  - 10.1 **Administration**
    - 10.1.1 **Ratification – diverses directives adoptées à huis clos**
  - 10.2 **Développement communautaire et performance municipale**
    - 10.2.1 **Détermination d'articles excédentaires – autobus**
  - 10.3 **Expansion Dieppe**
    - 10.3.1 **Rachat de terrains – NIDs 70220629 et 70220637 – boul. Ferdinand**
    - 10.3.2 **Vente de terrain – NID 70220629 – boul.Ferdinand**
    - 10.3.3 **Vente de terrain – NID 70220637 – boul.Ferdinand**
  - 10.4 **Finances**
    - 10.4.1 **Adoption – Politique EXPD-1 (2020) – Incitatifs financiers visant la densification immobilière du centre-ville**
  - 10.5 **Ingénierie**
    - 10.5.1 **Installation d'un système d'aqueduc – ch. Bourque (entre la rue Desrosiers et le ch. Melanson)**
- 11. **Arrêtés municipaux**
- 12. **Avis de motion**
- 13. **Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil**
- 14. **Levée de la réunion**

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.1.1  
**Titre:** Ratification – diverses directives adoptées à huis clos  
**Date:** le 23 novembre 2020

---

**Que** le conseil ratifie les directives adoptées lors de réunions du conseil tenues à huis clos portant sur les sujets suivants :

1. Règlement - expropriation - Blue Thunder Construction Ltd. (adoptée le 9 décembre 2019)
2. Achat de terrain - 1068, ch. Chartersville - NID 00926055 (adoptée le 13 janvier 2020)
3. Financement - projet - ch. Melanson - phase 2 (adoptée le 10 février 2020)
4. Étude préliminaire - planification stratégique - transport collectif (adoptée le 8 juin 2020)
5. Autorisation de signature - entente - Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton et TransAqua (adoptée le 14 septembre 2020)
6. Adoption - structure de financement - expansion du Parc industriel de Dieppe (adoptée le 14 septembre 2020)
7. Autorisation de signature - entente complémentaire - structure de financement - expansion du Parc industriel de Dieppe (adoptée le 14 septembre 2020)
8. Accord de service - Corporation 3+ (adoptée le 13 octobre 2020)

RÉUNION À HUIS CLOS  
du Conseil municipal de DIEPPE

DIRECTIVE

**No. du point:** 2.0  
**Titre:** Règlement - expropriation - Blue Thunder Construction Ltd.  
**Date:** le 9 décembre 2019

---

**Que** le conseil abroge la directive adoptée le 25 novembre 2019 intitulée « *Règlement - expropriation - Blue Thunder Construction Ltd.* » et adopte ce qui suit :

**Que** le conseil accepte que la somme de 32 500 \$ soit offerte à *Blue Thunder Construction Ltd.* comme règlement de l'expropriation du terrain lui appartenant et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-35-58-7637 (Budget d'immobilisation général - extension - rue Alain-Gillette - phase 2).

ADOPTÉE

**RÉUNION À HUIS CLOS  
du Conseil municipal de DIEPPE**

**DIRECTIVE**

**No. du point:** 1.0  
**Titre:** Achat de terrain – 1068, ch. Chartersville – NID 00926055  
**Date:** le 13 janvier 2020

---

**Que** le conseil autorise l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Province du Nouveau-Brunswick, identifiée sous le NID 00926055 et située au 1068, chemin Chartersville, au coût de 26 400 \$ (plus TVH et frais légaux) et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-35-58-7602 (Budget d'immobilisation général - achat de terrains).

ADOPTÉE

RÉUNION À HUIS CLOS  
du Conseil municipal de DIEPPE

DIRECTIVE

**No. du point:** 1.0  
**Titre:** Financement - projet - ch. Melanson - phase 2  
**Date:** le 10 février 2020

---

**Que** le conseil donne une directive au personnel du Service d'ingénierie et du Service des finances d'inclure la phase 2 du projet du chemin Melanson au plan quinquennal de 2021.

ADOPTÉE

RÉUNION À HUIS CLOS  
du Conseil municipal de DIEPPE

DIRECTIVE

**No. du point:** 4.0  
**Titre:** Étude préliminaire – planification stratégique – transport collectif  
**Date:** le 8 juin 2020

---

**Que** le conseil adhère à l'offre préliminaire de services de conseil par *Transdev Canada* visant la planification stratégique en transport collectif, au coût de 27 000 \$ (plus TVH), et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 1-2-35-67-2670 (Budget de fonctionnement général - transport en commun).

ADOPTÉE

**RÉUNION À HUIS CLOS  
du Conseil municipal de DIEPPE**

**DIRECTIVE**

**No. du point:** 4.0  
**Titre:** Autorisation de signature – entente – Direction de l’Aéroport international du Grand Moncton et TransAqua  
**Date:** le 14 septembre 2020

---

**Que** le conseil autorise les signataires municipaux à signer l'entente entre la Ville de Dieppe, la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc. et TransAqua (Commission des eaux usées du Grand Moncton) concernant le captage et le transport de dégivrant.

ADOPTÉE



RÉUNION À HUIS CLOS  
du Conseil municipal de DIEPPE

DIRECTIVE

<b>No. du point:</b>	5.0
<b>Titre:</b>	Adoption – structure de financement – expansion du Parc industriel de Dieppe
<b>Date:</b>	le 14 septembre 2020

---

**Que** le conseil adopte la structure de financement à long terme visant le développement de l'expansion du Parc industriel de Dieppe (PID) et comprenant les éléments clés suivants, pour une période de cinq ans avec option de renouvellement :

- La Ville de Dieppe injecte 500 000 \$ à Expansion Dieppe, soit en 2020 ou en 2021, lui fournissant ainsi des liquidités afin de payer les engagements (débentures, impôts fonciers, etc.) en vue de l'expansion du Parc industriel de Dieppe.
- La Ville de Dieppe remet à Expansion Dieppe 100 % des impôts fonciers municipaux générés par les nouveaux développements dans le Parc industriel de Dieppe, secteur de l'Aviation, y compris les terrains déjà vendus non développés ainsi que les terrains à vendre, pendant les cinq années suivant l'achèvement de la construction desdits nouveaux développements.
- La Ville de Dieppe remet à Expansion Dieppe 100 % des impôts fonciers municipaux des terrains non vendus dans le Parc industriel de Dieppe, secteur de l'Aviation, conditionnel à ce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick accepte de faire de même avec les impôts fonciers provinciaux.

Selon cette même structure de financement proposée, Expansion Dieppe est responsable des éléments suivants :

- des débentures existantes et futures en vue de l'expansion du Parc industriel de Dieppe;
- de l'acquisition de terrains (ex. : terrains nécessaires pour la nouvelle conduite d'eau);
- des coûts et des frais reliés à l'acquisition et à la vente de terrains;
- des frais de vente de terrains; et
- du démarchage et du marketing pour la vente de terrains.

**Que** le conseil accepte d'inclure les futures expansions du Parc industriel de Dieppe dans son plan d'investissements capitaux à long terme.

ADOPTÉE

RÉUNION À HUIS CLOS  
du Conseil municipal de DIEPPE

DIRECTIVE

**No. du point:** 6.0  
**Titre:** Autorisation de signature – entente complémentaire – structure de financement – expansion du Parc industriel de Dieppe  
**Date:** le 14 septembre 2020

---

**Que** le conseil autorise les signataires municipaux à signer l'entente complémentaire concernant la structure de financement à long terme visant le développement de l'expansion du Parc industriel de Dieppe et comprenant l'élément clé suivant :

- Expansion Dieppe remet à la Ville de Dieppe 25 % des impôts fonciers municipaux générés par les nouveaux développements dans le Parc industriel de Dieppe, secteur de l'Aviation, y compris les terrains déjà vendus non développés ainsi que les terrains à vendre, pendant les cinq années suivant l'achèvement de la construction desdits nouveaux développements.

ADOPTÉE

RÉUNION À HUIS CLOS  
du Conseil municipal de DIEPPE

DIRECTIVE

**No. du point:** 3.0  
**Titre:** Accord de service - Corporation 3+  
**Date:** le 13 octobre 2020

---

**Que** le conseil autorise une prolongation de l'Accord de service avec la Corporation 3+ jusqu'en 2021, tout en portant une attention particulière aux mandats suivants :

- mise en oeuvre de la stratégie de développement de la main d'oeuvre du sud-est;
- entrepreneuriat et démarrage d'entreprise;
- développement du modèle de livraison de service régional;
- développement de la marque régionale,

sous réserve des conditions suivantes pour les trois (3) municipalités :

1. Une représentation de chaque municipalité (employé), non-votant, sur le conseil d'administration de la Corporation 3+ prendra effet à compter de janvier 2021;
2. Les rapports présentés par la Corporation 3+ doivent indiquer les résultats obtenus par municipalité;
3. L'Accord de service 2022-2024 entre les municipalités et la Corporation 3+ doit être renégocié et adopté par le 30 juin 2021; et
4. Un ajustement de la contribution financière pourrait être possible, due aux impacts de la pandémie.

ADOPTÉE

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.2.1  
**Titre:** Détermination d'articles excédentaires – autobus  
**Date:** le 23 novembre 2020

---

**Que** le conseil détermine l'autobus 701 comme article excédentaire.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.3.1  
**Titre:** Rachat de terrains – NIDs 70220629 et 70220637 – boul. Ferdinand  
**Date:** le 23 novembre 2020

---

**Que** le conseil accepte de déboursier jusqu'à 193 200 \$, plus honoraires professionnels, pour le rachat des parcelles de terrain identifiées sous les NIDs 70220629 et 70220637, tel que stipulé dans la convention d'achat-vente en date du 13 avril 2005 entre la Ville de Dieppe et Sysco Food Services of Canada Inc., conditionnel à ce qu'une convention d'achat-vente soit conclue avec une tierce partie pour la revente desdits terrains.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.3.2  
**Titre:** Vente de terrain – NID 70220629 – boul.Ferdinand  
**Date:** le 23 novembre 2020

---

**Que** le conseil autorise les signataires municipaux à signer la convention d'achat-vente entre la Ville de Dieppe et Brunswick Crane Rentals Inc. visant la vente d'une parcelle de terrain d'une superficie de 3,2 acres identifiée sous le NID 70220629 et située sur le boulevard Ferdinand, au coût de 144 000 \$, conformément aux conditions énoncées dans la convention d'achat-vente relative à cette transaction, et conditionnel à ce qu'une entente de rachat soit conclue avec le propriétaire actuel du terrain.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.3.3  
**Titre:** Vente de terrain – NID 70220637 – boul.Ferdinand  
**Date:** le 23 novembre 2020

---

**Que** le conseil autorise les signataires municipaux à signer la convention d'achat-vente entre la Ville de Dieppe et la société à numéro 647290 N.B. Inc. visant la vente d'une parcelle de terrain d'une superficie de 3,1 acres identifiée sous le NID 70220637 et située sur le boulevard Ferdinand, au coût de 139 500 \$, conformément aux conditions énoncées dans la convention d'achat-vente relative à cette transaction, et conditionnel à ce qu'une entente de rachat soit conclue avec le propriétaire actuel du terrain.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.4.1  
**Titre:** Adoption – Politique EXPD-1 (2020) – Incitatifs financiers visant la densification immobilière du centre-ville  
**Date:** le 23 novembre 2020

---

**Que** le conseil abroge la politique EXPD-1 (2019) intitulée « Incitatifs financiers envers la densification immobilière du centre-ville » et adopte la nouvelle politique EXPD-1 (2020) intitulée « Incitatifs financiers visant la densification immobilière du centre-ville ».



RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

**No. du point:** 10.5.1  
**Titre:** Installation d'un système d'aqueduc – ch. Bourque (entre la rue Desrosiers et le ch. Melanson)  
**Date:** le 23 novembre 2020

---

**Que** le conseil autorise l'installation d'un nouveau système d'aqueduc sur le chemin Bourque, entre la rue Desrosiers et le chemin Melanson et autorise en plus que les coûts liés à cette installation soient facturés aux usagers par l'entremise d'une redevance d'usage en vertu de l'article 117(8) de la *Loi sur la gouvernance locale* selon la formule 1/3, 1/3, 1/3, basé sur les coûts de construction de 2021; et

**Que** le conseil accepte que la résolution adoptée le 15 octobre 2007 et intitulée "Redevance d'usage - égout collecteur et aqueduc - chemin Bourque & chemin Chartersville" soit modifiée comme suit :

Suppression du texte "**section 1: aqueduc sur ch. Bourque entre ch. Melanson et rue Desrosiers**" du paragraphe débutant par "que l'installation d'égout sanitaire et d'aqueduc..." à la page 2 de ladite résolution.